



DÉLIBÉRATION

Du

CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 19 novembre 2025	SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025
Membres en exercice 29	L'an 2025, le mardi 25 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.
Membres présents 24	
Membres représentés 2	ETAIENT PRESENTS : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Élodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Élodie LEMAITRE, Loïc CARETTE, Sylvie BONIFACE, Alexis BOURSE, Émilie SENKEZ, Timmy BOITEL, Justine FRANCELLE, Bastien FOY, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET, Aurélie SAVOYE,
Nombre de suffrages exprimés 26	

ABSENTS REPRESENTES :

Séverine PECHON avait donné pouvoir à Sylvie BONIFACE
Pascal DELNEF avait donné pouvoir à Éric GUIBON

EXCUSÉS

Kevin MOUILLARD, Aymeric BOUTRY

ABSENTS

Christian DETROISIEN

A été nommé (e) secrétaire : Loïc CARETTE

N° D 2025-11-585

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL

RÉNOVATION DE L'ÉCOLE MARIE LAURENCIN

VU la délibération du conseil Municipal n°D2024-12-444

VU l'avis à l'unanimité de la commission Infrastructures et Réseaux réunie le 24 novembre 2025

VU l'avis de la commission des finances réunie le 24 novembre 2025

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors du débat d'orientation Budget 2024 des travaux dans les écoles afin d'y effectuer des mises aux normes d'accessibilité, de la rénovation énergétique et d'amélioration des bâtis.

Les travaux de rénovation de la toiture n'ont pas pu être réalisé en 2025 et sont programmés pour 2026 faute de financements suffisants. Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 273 888 euros TTC.

La commune a la possibilité de faire une nouvelle demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2026 pour ces mêmes travaux de rénovation. L'aide du Conseil Départemental de la Somme ayant été accordée en 2025, le plan de financement prévisionnel de l'opération est modifié comme suit :

Plan de financement :

- Subvention départementale : 68 472 € soit 30,00% du Total HT
- Etat DSIL : 91 296.00€ soit 40.00% du Total HT
- Autofinancement : 68 472 € soit 30.00% du Total HT

Soit un reste à charge : 136 944 € du Total TTC

Les différents postes de dépenses prévisionnelles pour l'école Marie Laurencin se répartissent de la manière suivante et reste inchangés :

- Renouvellement de la toiture de l'école avec isolation 208 401 € HT
- Renouvellement de tout l'éclairage avec système intelligent 19 839 € HT

Le montant total de l'ensemble des travaux est estimé globalement à 228 240 euros HT soit 273 888 euros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE le Plan de financement prévisionnel de l'opération.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le maire à solliciter les partenaires financeurs et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

